

Direction des Ressources Humaines  
et de la Communication Interne

Monsieur Christophe ODERMATT  
Secrétaire Général du Syndicat  
Force Ouvrière des personnels  
du Département du Haut Rhin  
100 Avenue d'Alsace  
68000 COLMAR

Dossiers n°18.369 et 18.2267 suivis par Valérie MARTZ  
Tél : 03 89 30 62 36

Colmar, le 17 MAI 2016

Monsieur le Secrétaire Général,

Je reviens vers vous au sujet de différentes demandes que vous avez bien voulu me faire parvenir récemment.

La première concerne l'instauration au sein de notre collectivité des autorisations d'absences accordées aux salariées du secteur privé et à leur conjoint pour les actes médicaux nécessaires à l'assistance médicale à la procréation.

J'ai le plaisir de vous informer que je réserve une suite favorable à cette demande ; ce point sera inscrit à l'ordre du jour de la réunion du Comité Technique Paritaire du mois de septembre puis sera soumis à la délibération de l'assemblée le 19 octobre prochain.

La Présidente



Brigitte KLINKERT